

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 22 MAI 2019

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le mercredi 22 mai à dix-neuf Heure, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur François DENISSIEUX.

Étaient présents : François DENISSIEUX, Jacques THOMAS, Jean-Pierre JOURDAIN, Olivier SUSINI, Virginie MAS, Michel JEANNOT, Patricia MIQUET, Michelle HUVET, Hervé MASSARDIER, Didier PIGNARD.

Étaient excusés : Gérard EVANGELISTA, Patrick FIORINI, Christiane GUICHERD (pouvoir à Mme MIQUET), Catherine GIORGI (pouvoir à Mme HUVET).

Objet : Composition de la commission d'appel d'offre

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu la délibération D 17 04 20 du 28 juin 2017 relative à la composition de la commission d'Appel d'Offres.

Vu la délibération D 19 03 18 du 9 avril 2019 relative à la nouvelle composition du Syndicat Intercommunal Murois et à l'élection du Président et du Vice-Président.

Monsieur le Président indique que Madame MAS, membre suppléant venant immédiatement après le dernier titulaire de la précédente liste, va devenir membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres.

Monsieur le Président précise que l'article L. 1411-5 II du CGCT impose que le nombre de suppléants soit égal à celui des titulaires, soit 5 membres en plus du Président de la commission.

Il indique que l'élection des membres susmentionnés se déroule au scrutin secret sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret » (article L. 2121-21 du CGCT).

Monsieur JEANNOT se porte candidat pour être membre suppléant.

A l'unanimité, le comité syndical décide de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** que Madame MAS devient membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres,


- **DIT** que la composition de la Commission d'Appels d'Offres (CAO) est désormais la suivante :

- **Président de la Commission : François DENISSIEUX**
- **Membres titulaires :**
 - Patrick FIORINI
 - Jacques THOMAS
 - Didier PIGNARD
 - Patricia MIQUET
 - Virginie MAS
- **Membres suppléants :**
 - Gérard EVANGELISTA
 - Hervé MASSARDIER
 - Olivier SUSINI
 - Michelle HUVET
 - Michel JEANNOT

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 22 mai 2019

Le Président

François DENISSIEUX